

Kanesatake: impasse entre le conseil de bande et Ottawa

Lise Bourgault dénonce « l'entêtement du chef Peltier »

PHILIPPE DUBUISSON

du bureau de La Presse

OTTAWA

■ C'est l'impasse dans les négociations entre le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Kanesatake pour le transfert des propriétés achetées ou en voie d'être acquises de propriétaires blancs d'Oka.

Dans le but de créer une assise territoriale pour la communauté autochtone, Ottawa a présenté des offres d'achats pour 106 propriétés situées au nord de la route 344. Jusqu'à présent, 61 dossiers ont été complétés et des offres d'achat ont été acceptées dans 20 autres cas.

Ottawa entend céder ces propriétés au conseil de bande de Kanesatake pour répondre aux besoins en logements de la communauté mais aussi pour réduire le morcellement du territoire occupé par les autochtones. Mais les négociations sont rompues depuis décembre dernier.

La position fédérale consiste à négocier dans un premier temps le transfert de ces propriétés, indépendamment du statut final du territoire revendiqué par le conseil de bande. Le chef Jerry Peltier veut pour sa part négocier en même temps la revendication du conseil de bande sur la scigneurie des Deux-Montagnes.

« Tant que l'attitude du gouvernement fédéral ne changera pas, nous ne nous présenterons pas à la table des négociations », a déclaré à *La Presse* le chef Jerry Peltier qui entend faire valoir des droits ancestraux sur un territoire qui s'étend à Mirabel. Des droits que les tribunaux n'ont pas reconnus par le passé.

Chantage

Le ministre d'État aux Affaires indiennes, Pierre H. Vincent, ne veut pas commenter le dossier, « pour ne pas nuire aux pourparlers », dit-il. Mais certaines sources à Ottawa reprochent au conseil de bande d'utiliser le transfert de propriétés comme moyen de chantage auprès des autorités fédérales.

Ottawa pourrait ainsi se retrouver sous peu avec 106 propriétés inoccupées pour lesquelles il doit verser les taxes foncières à la municipalité. Une situation potentiellement gênante à quelques mois des élections.

Pour dénouer l'impasse et forcer le conseil de bande à repren-



Jerry Peltier, chef du conseil de bande de Kanesatake.



Lise Bourgault, député conservateur d'Argenteuil aux Communes.

conservateur d'Argenteuil, Lise Bourgault, a demandé hier aux ministres Pierre H. Vincent et Elmer MacKay (Travaux publics) de retenir les fonds versés aux Mohawks de Kanesatake pour les programmes reliés au logement. Ces fonds administrés par la SCHL étaient de 414600\$ pour l'exercice 1991-92.

« Il est temps que le gouvernement fédéral affiche le leadership nécessaire pour résoudre ce problème qui perdure depuis bientôt trois ans, dit-elle. Sinon, rien ne sera réglé. Il y a des autochtones qui ont besoin de logements mais qui en sont privés par l'entêtement du chef Peltier », a soutenu le député d'Argenteuil qui a exprimé ses vœux par lettre aux ministres Vincent et MacKay.

Selon Mme Bourgault, l'impasse dans les négociations sur le transfert des 106 propriétés retardé par ailleurs le traitement du dossier des propriétaires situés au sud de la route 344, communément appelés les « oubliés d'Oka ». Ces propriétaires, regroupés sous l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, craignent d'être enclavés. Mais pour Ottawa, leurs propriétés ne peuvent servir d'assise territoriale aux Mohawks de Kanesatake.

plus dans le caucus des députés conservateurs du Québec en regard du traitement du dossier de Kanesatake et d'Oka par le gouvernement. Hier, c'était au tour du député de Beauharnois-Salaberry, Jean-Guy Hudon, de critiquer la subvention de 1,5 million versée au conseil de bande de Kanesatake pour le traitement des traumatismes causés par la crise de 1990.

« Je ne m'oppose pas à la subvention. Mais je trouve que le gouvernement invoque très vite son rôle de fiduciaire pour justifier des subventions. Ce que je souhaite, c'est que les communautés autochtones soient redevables des sommes qui leur sont versées pour que l'on sache comment elles sont utilisées », dit-il.

Dans un rapport annuel, le vérificateur général Denis Desautels affirmait que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas de contrôle sur l'utilisation des crédits administrés directement par les conseils de bande. « On ne sait pas toujours si ses budgets sont utilisés aux fins prévues », écrivait-il.

Pas moins de 72 p. cent du budget du ministère destiné à la prestation de services, soit environ 1,9 milliard, est administré direc-